

A thick black L-shaped frame surrounds the text. It starts at the top left, goes right, then down, then right again, and finally down to the bottom right corner.

PLANIFICATION BUDGÉTAIRE

Bertrand Dupain, directeur général par intérim

16 janvier 2023

Mise en situation

L'élaboration du budget d'une année scolaire représente un moment crucial dans la planification et l'organisation du Conseil scolaire francophone.

Depuis sa création en 1997, le Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique est sous financé et l'équivalence du système d'éducation n'est pas respecté. Depuis sa création, le CSF vit d'expédients et malgré tout réussit à remplir sa mission. Or, dans les deux dernières années, le CSF a connu des difficultés financières importantes. En 2020-21, le conseil scolaire déclarait un déficit de 4.3 millions. Le budget demeure néanmoins équilibré grâce aux surplus des années précédentes ainsi que les sommes obtenues lors de la victoire en Cour suprême du Canada.

Pour éviter une telle situation, en février 2022, le Conseil d'administration adopte la politique P.1006. Elle enjoint la direction générale et le Secrétaire-trésorier de planifier à long terme et de manière cohérente le budget de chaque année scolaire. Elle encourage à la consultation et à l'implication des partenaires, des instances autochtones et de l'ensemble du reste de la communauté.

Mise en place d'un calendrier

L'élaboration d'un calendrier est un élément essentiel dans la recherche de la transparence et de la collaboration. Elle permet également à la communauté de suivre les progrès du processus de construction du budget d'une année à l'autre.

Grandes étapes

Consultation

La consultation est réalisée auprès de l'ensemble de la communauté, généralement au moyen d'un sondage composé en majorité de questions fermées.

Publication des résultats du sondage

La publication des résultats se fait lors d'une rencontre publique du Conseil d'administration.

Élaboration de l'ensemble du budget du CSF

Fort des suggestions de la communauté, de grandes orientations budgétaires du CA, le bureau central élabore le budget du CSF de l'année à venir en tenant compte d'abord de la dotation des écoles (une fois celle-ci établie et acceptée par le CA, elle ne peut être modifiée que sous demande spéciale du CA).

Présentation d'au moins deux ébauches

Ces deux ébauches sont le fruit des travaux des services du bureau central et du comité-conseil du budget. Elles sont présentées lors de deux rencontres publiques du CA.

Adoption du budget préliminaire

L'adoption du budget préliminaire se fait par une résolution du CA lors d'une rencontre publique.

Calendrier

